

## Désignation d'un représentant du Parc à la commission communale d'aménagement foncier sur le territoire de Saint Gildas de Rhuy

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 <sup>er</sup> vice-président
Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

### Absents excusés :

M. Pascal BARRET  
Mme Nathalie COURTRAI  
M. André CROCQ  
M. Gilles DUFEIGNEUX  
M. Luc LE TRIONNAIRE

### Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT  
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR  
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO  
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

### Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)  
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)  
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)  
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)



## Désignation d'un représentant du Parc à la commission communale d'aménagement foncier sur le territoire de Saint Gildas de Rhuys

Vu l'article L. 121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'article 27.2.2 de la Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Par courrier en date du 31 octobre 2017 le Conseil départemental du Morbihan a informé le Parc qu'une procédure d'aménagement foncier était en cours de lancement sur le territoire de Saint-Gildas-de-Rhuys. Cette procédure est conduite par une commission communale d'aménagement foncier qui doit compter un représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et éventuellement un représentant suppléant.

Une pré-étude d'aménagement foncier a été réalisée sur la commune. Elle constitue un état des lieux très complet et recense les problèmes qui s'y posent, aux points de vue agricole et forestier en particulier. Elle énonce en outre diverses recommandations quant à la protection de l'environnement et conclut à l'intérêt d'un aménagement foncier de portée générale sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime et du code de l'environnement, le lancement de cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys du 17 décembre 2018 au 18 janvier 2019.

En application des articles L 121-6 et R 121-18 du code rural et de la pêche maritime, les processus d'élection et de désignation de ces différents membres doivent être renouvelés après les élections municipales.

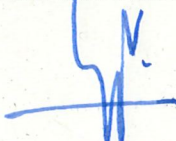
A la suite du renouvellement du bureau syndical, il convient au Parc de renouveler la désignation du ou de ces représentants à cette commission.

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Désigne Nathalie COURTRAI comme représentant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la commission d'aménagement foncier de la Commune de Saint Gildas de Rhuys.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT